



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – PROCEDURE ADAPTEE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Hôtel de Ville, Rond Point des Messageries Maritimes, 13600 la Ciotat.

Correspondant : Mme Joséphine PLAMBERCK

Courriel : direction.ccas@mairie-laciotat.fr
Adresse internet : www.laciotat.com
Téléphone : 04 42 08 88 39
Télécopie : 04 42 83 89 96

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Type de marché de fournitures et services : Acquisition de matériels et logiciels informatiques

Objet du marché et caractéristiques principales :

Le marché est décomposé en plusieurs lots pour l'achat de matériels et logiciels informatiques avec la fourniture de licences. Il est possible de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché : 3 ans à compter de la notification du marché

Délai d'exécution : 4 semaines maximum pour la fourniture des matériels et logiciels informatiques à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de début des prestations : au plus tard le 11 mai 2011

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Mandats administratifs sur factures établies – Délai global de paiement : 30 jours

Langue pouvant être utilisée dans l'offre de candidature : Français

Unité monétaire utilisée : Euro

Critères de choix :

- La valeur technique pour 60%
- Le prix pour 40%

Critère d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse

Pièces de la candidature et justifications à produire à l'appui des effets :

- Lettre de candidature (DC4) ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat (DC5) ;
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;

Pièces de l'offre :

- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.T.P.) valant acte d'engagement, à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le mémoire technique comprenant les fiches techniques

NB : Sans ces documents, le marché ne pourra être notifié. En cas de non communication dans les délais le marché sera attribué à un autre candidat.

Autres renseignements :

Modalités de demande d'obtention du dossier de consultation :

Téléphone : 04 42 08 88 39
Télécopie : 04 42 83 89 96
Courriel : direction.ccas@mairie-laciotat.fr

Envoi du cahier des charges : par courrier

Renseignements d'ordre technique et/ou administratif :

Correspondant : Mr MANNY - tél : 04 42 08 88 83

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 mars 2011

Modalités de remise des offres : remis contre récépissé ou par lettre recommandée avec AR

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Hôtel de Ville, Rond Point des Messageries Maritimes, 13600 La Ciotat.

Date et heure limite de réception des offres : 11 avril 2011 à 10h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot N°	Désignation	Maximum
1	Serveur – prévision (applications, progiciels)	10 000 € HT
2	Micro-ordinateurs de type PC standard	20 000 € HT
3	Licences Antivirus F-Secure	1 500 € HT
4	Licences accès client Microsoft Windows Server	300 € HT
5	Licences Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	5 000 € HT
6	Licence Microsoft Publisher	200 € HT
7	Licences Business Object	4 000 € HT
8	Imprimante laser couleur	300 € HT
9	Imprimantes laser personnelle monochrome	400 € HT
10	Consommables imprimantes	2 500 € HT
TOTAL		44 200 € HT



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pouvoir adjudicateur :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Correspondant : Madame la Directrice du CCAS

Rond Point des Messageries Maritimes

13600 LA CIOTAT

Tél. : 04 42 08 88 39

Fax : 04 42 83 89 96

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

MARCHE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Date et heure limites de réception des offres

Le 11 avril 2011 à 10h00

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation **3**

- 1.1 - Objet de la consultation
- 1.2 - Type de marché
- 1.2 - Conditions de participation des concurrents

Article 2 : Conditions de la consultation **4**

- 2.1 - Durée du marché et délai d'exécution
- 2.2 - Variantes et options
- 2.3 - Délai de validité des offres
- 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement
- 2.5 - Conditions particulières d'exécution

Article 3 : Contenu du dossier de consultation **5**

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres **5**

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres **7**

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis **7**

- 6.1 - Transmission sous support papier
- 6.2 - Transmission électronique

Article 7 : Renseignements complémentaires **8**

- 7.1 - Demande de renseignements
- 7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **CCAS DE LA CIOTAT- ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES**

Le marché est décomposé en 10 lots pour l'achat de matériels et logiciels informatiques avec la fourniture de licences. Il est possible de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Lieu d'exécution : COMMUNE DE LA CIOTAT

1.2 – Type de marché

Marché à procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Marché à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics, sans mini et avec un maxi par lot :

Lot N°	Désignation	Maximum
1	Serveur – prévision (applications, progiciels)	10 000 € HT
2	Micro-ordinateurs de type PC standard	20 000 € HT
3	Licences Antivirus F-Secure	1 500 € HT
4	Licences accès client Microsoft Windows Server	300 € HT
5	Licences Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	5 000 € HT
6	Licence Microsoft Publisher	200 € HT
7	Licences Business Object	4 000 € HT
8	Imprimante laser couleur	300 € HT
9	Imprimantes laser personnelle monochrome	400 € HT
10	Consommables imprimantes	2 500 € HT
TOTAL		44 200 € HT

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché et délai d'exécution

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification pour une durée de TROIS (3) ans.

Le délai d'exécution maximum est fixé à 4 semaines à compter de la notification du marché. Le candidat peut proposer un délai plus court qui deviendra alors contractuel.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 – Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.2.2 – Options

Les candidats prévoient dans leurs réponses une option concernant le chiffrage et le temps de réalisation pour la préparation, le déploiement et l'installation du matériel sur site, hors installation réseau, en incluant le paramétrage avec les logiciels correspondants pour chaque PC livré.

Les candidats prévoient également le chiffrage d'une extension de garantie de 3 ans pour le matériel des lots n° 2, 8 et 9.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres du CCAS de La Ciotat.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.P.) valant acte d'engagement

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.la_ciotat.com (rubrique Vie sociale – CCAS – Marchés publics)

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en **EUROS**.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- DC 7 ou documents équivalents
- DC 6
- Copie de l'extrait Kbis du registre du commerce ou autre
- Pouvoir de signature ou document équivalent

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 4 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.P.), valant acte d'engagement à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le mémoire justificatif comprenant les fiches techniques correspondant aux caractéristiques des produits et prestations proposés par le candidat

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

Pour 60% de la note :

- ✓ VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – SUR 60 POINTS

Pour 40 % de la note :

- ✓ PRIX – SUR 40 POINTS

Un classement sera établi en fonction du nombre de points obtenus. Celui ayant obtenu le plus grand nombre de points sera classé en première position.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

CCAS de La Ciotat
Marché pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Offre pour :

**CCAS DE LA CIOTAT – ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS
INFORMATIQUES**

Lot n°.....

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Rond Point des Messageries Maritimes
13600 LA CIOTAT**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **pièces de la candidature** et les **pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

6.2 – Transmission électronique

La transmission des candidatures par mail ou sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements d'ordre technique et/ou administratif

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent s'adresser à Monsieur Philippe MANNY au 04 42 08 88 83.

7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

CCAS de La Ciotat
Marché pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques
REGLEMENT DE LA CONSULTATION



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pouvoir adjudicateur :
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Correspondant : Madame la Directrice du CCAS

Rond Point des Messageries Maritimes
13600 LA CIOTAT
Tél. : 04 42 08 88 39
Fax : 04 42 83 89 96

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

MARCHE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Cahier des clauses administratives et techniques particulières Valant acte d'engagement

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – INTERVENANTS.....	3
ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	3
ARTICLE 3 – MODE DE PASSATION DU MARCHE.....	3
ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE.....	3
ARTICLE 5 – OBJET ET FORME DU MARCHE.....	3
ARTICLE 6 – OPTIONS DE MARCHE.....	5
ARTICLE 7 - EMBALLAGE, TRANSPORT ET LIVRAISON.....	5
ARTICLE 8 – MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE.....	5
ARTICLE 9 – VERIFICATION ET ADMISSION.....	6
ARTICLE 10 - PRIX OU MODALITES DE SA DETERMINATION.....	7
ARTICLE 11 – CONDITIONS DE REGLEMENT DU MARCHE.....	7
ARTICLE 12 – ACOMPTES ET AVANCE FORFAITAIRE.....	7
ARTICLE 13 – PENALITES.....	8
ARTICLE 14 – CONDITIONS DE RESILIATION.....	8
ARTICLE 15 – LITIGES ET CONTENTIEUX	8
ARTICLE 16 – DEROGATIONS.....	9
ARTICLE 17 – MONTANT DE L'OFFRE.....	10

ARTICLE 1 – INTERVENANTS

- Personne publique

La Personne Publique est le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ciotat, représentée par son Président, Monsieur le Maire de La Ciotat.

- Responsable du suivi de l'exécution du marché

Le CCAS de La Ciotat ou son délégataire, responsable du suivi de l'exécution du marché, est désigné ci-après par le sigle "P.A. ". (Pouvoir Adjudicateur).

- Titulaire

L'entreprise signataire du marché et ses éventuels sous-traitants sont désignés ci-après par le "Titulaire".

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité décroissante :

- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P), valant acte d'engagement, le bordereau de prix unitaire (annexe I)
- Le mémoire technique du candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services (C.C.A.G. - F.C.S.),

Le Titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires de tous les textes administratifs européens, nationaux ou locaux et d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

ARTICLE 3 - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à bon de commande. Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du CMP.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

Le présent marché prendra effet à la date de sa notification pour une durée de TROIS (3) ans.

ARTICLE 5 - OBJET ET FORME DU MARCHE

5.1 - OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) concernent l'acquisition de matériels et logiciels informatiques destinés au CCAS de La Ciotat.

OBJET DU MARCHÉ : ACQUISITION DE MATÉRIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

Lot n°1 : Serveur – prévision (applications, progiciels)

Lot n°2 : Micro-ordinateurs de type PC standard

Lot n°3 : Licences Antivirus F-Secure

Lot n°4 : Licences accès client Microsoft Windows Server

Lot n°5 : Licences Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)

Lot n°6 : Licence Microsoft Publisher

Lot n°7 : Licences Business Object

Lot n°8 : Imprimante laser couleur

Lot n°9 : Imprimantes laser personnelle monochrome

Lot n°10 : Consommables pour imprimantes

5.2 - FORME DU MARCHÉ

Marchés à bon de commande sans mini avec un maxi par lot :

Lot N°	Désignation	Maximum
1	Serveur – prévision (applications, progiciels)	10 000 € HT
2	Micro-ordinateurs de type PC standard	20 000 € HT
3	Licences Antivirus F-Secure	1 500 € HT
4	Licences accès client Microsoft Windows Server	300 € HT
5	Licences Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	5 000 € HT
6	Licence Microsoft Publisher	200 € HT
7	Licences Business Object	4 000 € HT
8	Imprimante laser couleur	300 € HT
9	Imprimantes laser personnelle monochrome	400 € HT
10	Consommables imprimantes	2 500 € HT
TOTAL		44 200 € HT

5.2.1 - MARCHES A LOTS

Pour des raisons techniques, chaque marché est divisé en lots distincts définis ci-dessus.

Il pourra y avoir un titulaire différent pour chacun des lots. Chaque candidat soumissionne au choix pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Le soumissionnaire remplira un cahier des charges valant acte d'engagement par lot.

ARTICLE 6 – OPTIONS DE MARCHE

Les candidats prévoiront dans leurs réponses une option concernant le chiffrage et le temps de réalisation pour la préparation, le déploiement et l'installation du matériel sur site, hors installation réseau, en incluant le paramétrage avec les logiciels correspondants pour chaque PC livré.

Les candidats prévoiront également le chiffrage d'une extension de garantie de 3 ans pour le matériel des lots n° 2, 8 et 9.

ARTICLE 7 - EMBALLAGE, TRANSPORT ET LIVRAISON

Les marchandises seront livrées au CCAS de La Ciotat, Espace Romain Rolland, rue Bouronne à La Ciotat. Le CCAS de La Ciotat doit être informé 5 jours au moins à l'avance pour lui permettre de prendre toute disposition utile pour réceptionner les marchandises.

Chaque livraison sera attestée par un bon de livraison (BL), dûment signé par le CCAS de La Ciotat, portant l'indication des noms et qualité du signataire. Ce bon de livraison mentionnera également le numéro du bon de commande ainsi que la désignation et la quantité des articles commandés.

Les risques afférents au conditionnement, à l'emballage, au chargement, au transport et à la livraison incombent au titulaire.

ARTICLE 8 - MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

8.1 - DELAIS D'EXECUTION

A compter de la notification du marché le délai maximum pour l'acquisition des matériels et logiciels informatiques est de QUATRE (4) SEMAINES à partir de la réception du bon de commande.

Le candidat peut proposer un délai plus court qui deviendra alors contractuel.

8.2 GARANTIE

La durée de garantie technique, pièces et main d'œuvre comprise, est décomptée à partir de la date d'admission du matériel concerné. Le matériel sera garanti au moins 1 an contre tout vice de fabrication ou défaut de matière à compter de la date de livraison. Cette durée peut être supérieure, si le titulaire consent un délai de garantie plus important. Dans ce cas, c'est la garantie du titulaire qui s'applique. Toutefois, à l'issue de cette période de garantie technique, le titulaire reste engagé par la garantie légale des vices cachés (article 1641 et suivants du Code Civil).

La garantie devra être de 5 ans pour le matériel du lot n° 1. Le tarif doit à ce titre être intégré dans la proposition financière.

8.3 - HOMOLOGATION

Le matériel proposé devra répondre systématiquement aux dernières normes européennes en vigueur.

ARTICLE 9 - VERIFICATION – ADMISSION

A l'issue des opérations de vérification, le P.A. prend une décision d'admission, de réfaction ou de rejet.

9.1 - ADMISSION

Passé le délai prévu au 1 de l'article 25 du CCAG FCS, la décision d'admission est réputée acquise.

Lorsque le P.A. estime que les prestations pourraient être admises aux conditions de certaines mises au point, il en prononce l'ajournement et invite le titulaire à ajuster son offre dans un délai déterminé.

9.2 - REFACTION

Lorsque le P.A. estime que les prestations ne satisfont pas entièrement la demande aux conditions du marché, mais qu'elles présentent des possibilités d'admission en l'état sans possibilité d'ajustement, il peut prononcer une réfaction qui consiste en une réduction de prix selon l'étendue des imperfections constatées.

9.3 - REJET

Lorsque le P.A. estime que les prestations ne peuvent être admises en l'état, même avec réfaction, il en prononce le rejet partiel ou total.

ARTICLE 10 - PRIX OU MODALITES DE SA DETERMINATION

Le marché est traité à prix unitaire sur bordereau de prix à appliquer à la quantité fournie. Les prix s'entendent franco de port et d'emballage. Les prix sont fermes.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE REGLEMENT DU MARCHE

11.1 -PRESENTATION DE LA FACTURE

Les factures seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- la date et le numéro du marché (n° du lot)
- la date et le numéro du bon de commande,
- le nom et adresse du lieu de livraison
- le PU HT des articles livrés
- les quantités commandées
- le montant hors TVA des fournitures livrées, éventuellement révisé ou ajusté,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des fournitures livrées toutes taxes comprises

11.2 -JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DES FACTURES

Le paiement des factures est conditionné à la production du bon de livraison prévu à l'article 7.1 du présent CCATP. A défaut de présentation de ce dernier, la facture sera retournée au titulaire.

11.3 -MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le délai de paiement est de 30 jours, passé ce délai, le titulaire percevra des intérêts moratoires dont le taux est celui de l'intérêt légal majoré de 2 points. Le délai commence à être décompté à partir de l'admission du matériel.

ARTICLE 12 – ACOMPTE ET AVANCE FORFAITAIRE

Aucun acompte n'est prévu. Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture conforme au bon de livraison correspondant.

Une avance forfaitaire pourra être appliquée sur un des lots si le montant dépasse 50 000 € HT et si le soumissionnaire le souhaite. Une garantie à première demande sera alors exigée pour couvrir le versement de la dite avance.

ARTICLE 13 – PENALITES

Le non-respect des engagements contractuels donne lieu à l'application de pénalités cumulables, dans la limite de 15 % du montant HT de la commande.
Ces pénalités sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le titulaire dispose d'un délai de cinq jours à compter de la réception du courrier l'informant des pénalités, pour faire valoir ses observations, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, il sera considéré que le titulaire n'a pas d'observations à émettre au sujet des pénalités qui seront opérées par le CCAS de La Ciotat.

A la deuxième observation, outre l'application de pénalités, le P.A. pourra résilier de plein droit le marché, sans indemnité ni compensation pour la part non réalisée du marché.

13.1. - PENALITES POUR NON-CONFORMITE DES PRODUITS LIVRES

La livraison des produits non conformes aux spécificités techniques (fiches techniques matériel) retenues dans le marché, ou qui n'auraient pas été présentés préalablement au CCAS de La Ciotat, est sanctionnée par une pénalité de **100 €** par type d'article contesté. De plus, le titulaire devra procéder à ses frais, à l'échange des produits non conformes sous quarante huit heures.

13.2. - PENALITES POUR RETARD DANS LES LIVRAISONS

En cas de non-respect des délais de livraison, une pénalité de **100 €** par jour de retard sera appliquée.

ARTICLE 14 - CONDITIONS DE RESILIATION

Les cas de résiliation sont :

- ceux prévus au CCAG-FCS
- celui prévu à l'article 13 du présent CCATP – pénalités
- ceux prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics

ARTICLE 15 - LITIGES ET CONTENTIEUX

15.1. - LITIGES

Préalablement à tout recours contentieux, le Comité Consultatif Régional de Règlement Amiable pourra être saisi, soit par le P.A., soit par le titulaire, dans les conditions fixées du CMP.

15.2. - CONTENTIEUX

Le Tribunal Administratif de Marseille est seul compétent pour régler d'éventuels litiges pouvant survenir lors de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 16 – DEROGATIONS

Articles du présent CCATP dérogeant au CCAG FCS	Articles du CCAG FCS auxquels il est dérogé	Observations
7	14	Emballage, transport et livraison
13	11.1	pénalités
14	24 à 32	Résiliation

ARTICLE 17 – MONTANT DE L’OFFRE (mettre le numéro de l’objet et son titre en lettre) :

MARCHE : ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

LOT N ° _____

(à remplir, sous peine de nullité de l’offre ; un CCATP a valeur d’engagement pour un objet et pour un lot)

Montant hors TVA -----unitaire

Taux de la TVA -----

Montant TTC -----unitaire

Montant unitaire(TTC) arrêté en lettres à :

Cf bordereau de prix unitaire annexé et signé au présent document

Délai de livraison : (doit être inférieur au délai proposé à l’article 8.1 du CCATP et devient alors contractuel)

Compte à créditer :

Numéro :

Banque :

Signature du Candidat

**La Ciotat le
Le Pouvoir Abjucateur**

Le Maire, Président du CCAS

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 1 : Serveur réseau application - prévision installation bases de données (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	<ul style="list-style-type: none">✓ Serveur 32 bits✓ 1 Châssis 'Rack'✓ 1 Carte mère bi-processeur min✓ 1 Processeur x86 optimisé pour serveur réseau✓ Mémoire 4 Go DDR3 extensible à 8 Go✓ Installation et configuration des disques Raid :<ul style="list-style-type: none">• Partition système (C :) : 2 disques durs 73 Go (env) en Raid 1 (10 000 tpm) SAS• Partition de données (D :) : 3 disques durs 300 Go (env) en Raid 5 (15 000 tpm) SAS✓ 1 lecteur DVD+/-RW✓ Alimentation et ventilateurs redondants✓ Windows 2008 Serveur Standard en français✓ Garantie 5 ans sur site - délai 4 heures - support 1^{er} niveau sur operating system.✓ Les CD-Rom d'installation et la documentation en français devront être livrés avec le serveur €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 2 : Micro-ordinateur de type PC (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	<ul style="list-style-type: none">✓ Ecran 19 pouces TFT✓ 1 Processeur Intel i3✓ 1 Châssis tour✓ Système d'exploitation Windows 7✓ Système de ventilation auto-régulée – ventilateurs à vitesse variable✓ Mémoire bi-canal 4 Go DDR3 extensible à 8 Go✓ 6 ports USB dont 2 en façades✓ 1 disque dur 300 Go (env) SATA 3✓ lecteur DVD✓ 1 clavier USB✓ 1 souris optique USB✓ 1 contrôleur réseau 100/1000 Mbits✓ Contrôleur vidéo PCI Express✓ Contrôleur son intégré ou carte extension✓ Enceinte interne✓ Les CD-Rom d'installation et la documentation en français devront être livrés avec les ordinateurs. €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 3 : Licences Antivirus F-Secure

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	✓ Licences F-Secure Antivirus for Workstation €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 4 : Licences accès client Microsoft

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	✓ Licences accès client Microsoft Windows Server 2008€

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 5 : Licences Microsoft Office (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	✓ Microsoft Office 2010 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook) €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 6 : Licence Microsoft Publisher (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	✓ Microsoft Publisher 2010 open gouvernement Media installation €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 7 : Licences Business Object

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	Licences Business Object Reporter €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 8 : Imprimante laser couleur (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	<ul style="list-style-type: none">✓ Résolution 600 x 600 PPP✓ Chargeur frontal✓ Bac 250 feuilles✓ 128 Mo de Mémoire✓ Port Ethernet intégré 10/100✓ Port USB – compatible avec les spécifications USB 2.0✓ Garantie prolongée – pièces et main d'œuvre 3 années sur site✓ Logiciel d'impression et pilotes Fournis✓ Emulation PCL 6✓ Pour systèmes Mac/PC €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 9: Imprimante laser personnelle monochrome (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	<ul style="list-style-type: none">✓ Sortie effective 600 x 600 ppp✓ Chargeur frontal✓ Bac 250 feuilles✓ Mémoire 2 Mo✓ Port USB – compatible avec les spécifications USB 2.0✓ Garantie prolongée – pièces et main d'œuvre 3 années sur site✓ Logiciel d'impression et pilotes Fournis✓ Pour systèmes Mac/PC✓ Système impression sur l'hôte compatible PCL 5 €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

BORDERAU DE PRIX UNITAIRE (PIECE CONTRACTUELLE)

Joindre avec le bordereau de prix unitaire de chaque lot une proposition commerciale détaillée ainsi que les documentations

Lot 10 : Consommables pour imprimantes laser couleur + monochrome (préciser le nombre de copies par élément)

N° de prix	Designation	Prix Unitaire HT
1	<ul style="list-style-type: none">✓ Toner couleur✓ Toner noir pour imprimante couleur✓ Tambour pour imprimante couleur✓ Toner pour imprimante monochrome✓ Tambour pour imprimante monochrome €

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (NON CONTRACTUEL)

Lot 1 : Serveur – prévision (applications, progiciels)

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Serveur – prévision (applications, progiciels)	1		

Lot 2 : Micro-ordinateurs de type PC standard

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Micro-ordinateurs de type PC standard	26		

Lot 3 : Licences Antivirus F-Secure

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Licences Antivirus F-Secure for Workstation	26		

Lot 4 : Licences accès client Microsoft

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Licences accès client Microsoft Windows Server 2008	20		

Lot 5 : Licences Microsoft Office (ayant au minimum les caractéristiques décrites ci-dessous)

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Microsoft Office 2010 (Word, Excel, Powerpoint, Outlook)	26		

Lot 6 : Licence Microsoft Publisher

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Microsoft Publisher 2010 open gouvernement	1		

ACQUISITION DE MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF NON CONTRACTUEL

Lot 7 : Licences Business Object

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Licences Business Object Reporter	4		

Lot 8: Imprimante laser couleur

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Imprimante laser couleur	1		

Lot 9 : Imprimante laser personnelle monochrome

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Imprimante laser personnelle monochrome	4		

Lot 10 : Consommables pour imprimantes laser couleur + monochrome

N° Prix	Désignation	Quantité	Prix unitaire ht.	Prix total ht.
1	Toner pour imprimante laser couleur	12		
2	Toner noir pour imprimante laser couleur	12		
3	Toner pour imprimante laser monochrome	12		
4	Tambour pour imprimante laser couleur	4		
5	Tambour pour imprimante laser monochrome	4		